



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 130 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur la proposition de révision des ressources qui ont été demandées pour 2013 au titre du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) (A/67/346/Add.7) dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/67/346/Add.3). La proposition concerne le reclassement du poste de représentant spécial du Secrétaire général et chef du BINUGBIS du rang de sous-secrétaire général à celui de secrétaire général adjoint. Lors de son examen du rapport, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des renseignements complémentaires et des précisions.

2. Au paragraphe 2 de son rapport, le Secrétaire général indique que, depuis le coup d'État militaire du 12 avril 2012, la situation politique et la sécurité n'ont cessé de se détériorer en Guinée-Bissau, malgré les efforts déployés par les acteurs locaux et internationaux. Il indique également que l'action menée par l'ONU en Guinée-Bissau, qui consistait essentiellement à contribuer à des initiatives de consolidation de la paix et à la réforme du secteur de la sécurité, est maintenant axée



sur la négociation d'une feuille de route politique visant un règlement de la crise actuelle. Il rappelle aussi que les acteurs locaux et internationaux restent profondément divisés quant à la légitimité de l'accord provisoire négocié sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et aux moyens de pleinement rétablir l'ordre constitutionnel. C'est dans ce contexte que le Secrétaire général propose de conférer au poste de représentant spécial pour la Guinée-Bissau un rang plus important qui soit propre à susciter la candidature d'un ancien chef d'État ou d'une personnalité de stature équivalente, bénéficiant, tant au niveau national qu'au niveau international, du statut et de l'estime nécessaires pour sortir de l'impasse politique et dépasser les clivages actuels.

II. Ressources nécessaires

3. Le Secrétaire général indique au paragraphe 5 de son rapport qu'un montant supplémentaire de 31 700 dollars serait nécessaire pour le reclassement proposé et qu'il pourrait être dégagé de l'enveloppe budgétaire des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2012-2013.

4. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait examiné la liste des candidats potentiels et déterminé qu'au rang actuel de sous-secrétaire général, il ne pouvait pas trouver de candidat ayant les qualités visées au paragraphe 2 ci-dessus. Il a aussi appris que, si l'Assemblée générale approuvait la proposition de reclassement, il serait procédé à un nouvel examen des candidatures envisageables pour recommandation au Secrétaire général. Par ailleurs, après avoir consulté la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et la Communauté des pays de langue portugaise, le Secrétaire général informerait de facto les autorités de la Guinée-Bissau de son choix avant d'en faire part par écrit au Conseil de sécurité.

5. **Le Comité consultatif note que la proposition du Secrétaire général de relever le poste de représentant spécial au rang de secrétaire général adjoint s'explique par la nécessité de susciter la candidature d'un ancien chef d'État ou d'une personnalité de stature équivalente pour maximiser les chances de sortir de l'impasse, et il partage le point de vue du Secrétaire général quant aux problèmes complexes que posent la situation politique et la sécurité en Guinée-Bissau (voir S/2012/887, sect. V).** À cet égard, le Comité a été informé, après avoir souhaité des éclaircissements, que la demande du Secrétaire général ne s'expliquait pas par la volonté d'homogénéiser les niveaux de représentation à des postes comparables, mais qu'elle répondait plutôt au souci de faire face d'urgence à la crise politique en Guinée-Bissau.

6. Au paragraphe 54 b) de son rapport sur les missions politiques spéciales (A/67/346/Add.3), le Secrétaire général a indiqué qu'en 2013, le BINUGBIS poursuivrait sa coopération avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest dans des domaines politiques, administratifs et logistiques, y compris le partage des coûts de l'appui aux opérations aériennes, ainsi que dans des domaines intersectoriels tels que le trafic de drogues et la criminalité organisée. Après avoir demandé des renseignements complémentaires, le Comité consultatif a été informé que les chefs des deux missions avaient travaillé en étroite collaboration pour tenter de remédier aux conséquences du conflit en Guinée-Bissau sur le plan régional. Il a aussi été informé que c'était le Représentant spécial du Secrétaire général pour la

Guinée-Bissau qui animait la plupart des efforts déployés pour améliorer la situation politique intérieure et que, indépendamment de l'approbation de la proposition de reclassement, le nouveau Représentant spécial continuerait de s'appuyer sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de ses fonctions. **Le Comité consultatif encourage la coopération entre les deux missions pour mieux répondre aux problèmes rencontrés à l'échelle régionale et recommande que le Secrétaire général soit prié de communiquer dans les futurs budgets des missions politiques spéciales des renseignements sur le partage des tâches entre son représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et les représentants spéciaux qu'il a nommés dans le cadre d'autres missions dans la région.**

III. Recommandation

7. **Compte tenu des commentaires et observations qu'il a formulés aux paragraphes précédents, le Comité consultatif ne voit pas de raison de s'opposer à la proposition de reclassement du Secrétaire général.**
